

Paris, le 6 juillet 2016

ND/CV

Monsieur le Premier Ministre,

La finalité du conseil national d'évaluation des normes (CNEN), tel qu'il a été prévu par la loi n° 2013-921 du 17 octobre 2013 et installé par le Gouvernement le 3 juillet 2014, est de développer des relations de confiance entre les services de l'Etat et les collectivités locales, grâce à l'examen en séance de chaque projet de loi et chaque projet de texte réglementaire ayant un impact sur elles.

Nous constatons que le décret n°2016-901 du 1^{er} juillet 2016 portant création du Fonds national des aides à la pierre, n'a pas respecté la procédure légale puisqu'il n'a pas été soumis pour avis au CNEN.

Or, la rédaction du projet de décret relatif au Fonds national des aides à la pierre (FNAP) avait suscité de vives inquiétudes de l'AMF qui en avait fait part à la ministre du logement E. Cosse par un courrier en date du 27 avril 2016, resté encore aujourd'hui sans réponse.

Les maires étant les principaux financeurs du logement social, leur présence au sein du conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre, aux côtés des parlementaires, des ministères et des bailleurs sociaux, est incontournable.

Nous tenons à vous témoigner le sentiment très fort de défiance à l'égard des maires qui transparait au travers de l'élaboration de ce décret et plus globalement des dispositions du projet de loi Egalité & Citoyenneté.

La volonté du Gouvernement de promouvoir les principes de mixité sociale et d'égalité des chances dans l'habitat restera sans effet dans les territoires si les maires et les présidents d'intercommunalité ne sont pas considérés comme de réels partenaires en faveur d'une politique de logement ambitieuse.

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Forte de la représentation de 33957 maires et 1424 présidents d'intercommunalité, l'AMF demande donc une modification du décret relatif au FNAP afin de restaurer le rôle des maires au sein de la gouvernance partagée du FNAP et que l'AMF y soit représentée.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Amicalement.



André LAIGNEL
Premier Vice-Président délégué

Très cordialement



François BAROIN
Président